

22.02.2005 - 14:15 Uhr

Communauté de négociation du personnel de la Confédération: La Caisse fédérale de pensions face à un démantèlement massif ? C'est maintenant que le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz doit tenir sa parole

Berne (ots) -

Suite à l'intense pression exercée sur lui par la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a accordé aujourd'hui aux syndi-cats un entretien d'une demi-heure sur la révision totale de la loi régissant la Caisse fédérale de pensions, qui se prépare. La délégation de la CNPC en a profité pour clairement rappeler à notre ministre des Finances que le tout nouveau régime de la Caisse fédérale de pensions (Publica) ne peut pas se faire sans qu'il soit tenu compte du personnel directement concerné. Les prestations servies par Publica sont en effet menacées d'un démantèlement radical dans le cadre de la révision de la loi. Face à ce risque, l'heure est venue pour le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz de tenir parole.

La CNPC demande instamment que la durée normale de cotisation soit de 40 ans, entre l'âge de 22 ans et celui de 62 ans, qu'une solution transitoire socialement acceptable soit trouvée pour les employé(e)s de plus de 50 ans, que, dans le respect des engagements pris, il ne soit procédé à aucun démantèlement des actuels droits aux rentes et qu'en cas de retraite anticipée, une rente transitoire jusqu'à LAVS, financée de manière paritaire soit prévue. Ce qui n'était pas contesté il y a peu se retrouve toutefois radicalement remis en question dans l'actuel projet de message. Or il n'est pas raisonnable de demander encore plus d'efforts au personnel concerné alors que, simultanément, les prestations sont réduites.

Cela fait des années que le Conseil fédéral et le Parlement assurent à chaque occasion que le passage de l'actuelle primauté des prestations à la primauté des cotisations ne débouchera pas sur un démantèlement des prestations de la caisse de pensions, tant en ce qui concerne la partie vieillesse que pour les autres risques. Il n'y a que quelques mois de cela, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz et les syndicats se mettaient d'accord sur le compromis salarial 2004, le personnel faisant alors d'importantes concessions en matière d'indexation des salaires et des rentes au renchérissement et le Conseil fédéral promettant, en contrepartie, qu'il ne remettrait pas en cause l'actuelle retraite flexible. Les employé(e)s de la Confédération ont un droit légitime à ce que le Conseil fédéral tienne maintenant parole. Dans le cas contraire, sa politique du personnel va se crasher.

Hans Müller, APC, président de la CNPC (079 406 93 38), Giordano Schera, gérant (079 322 16 04) et Christof Jakob, ssp, (079 781 90 28) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100486411> abgerufen werden.